

Le personnel du service des Urgences a été victime d'actes de violence physique de la part d'usagers la nuit dernière. Deux personnels ont été blessés. Cette situation a créé à juste titre un vif émoi chez le personnel.

Nous voulons condamner avec la plus grande fermeté ce genre d'actes à l'encontre de professionnels de santé dans l'exercice de leurs missions au service de la population.

Cette situation de violence s'ajoute à la fatigue physique des professionnels liée à la canicule qui a conduit au déclenchement du Plan Blanc le 23 juin dernier. Elle s'ajoute également à une forte hausse des prises en charge graves aux urgences et au SAMU depuis la fin de la semaine dernière, liées notamment aux décompensations de pathologies lourdes avec un effet retardé par rapport à la canicule sur les populations les plus fragiles.

Face à cette situation la direction du centre hospitalier, en lien avec l'Agence régionale de santé, les services de la préfecture et le maire d'Angoulême, président du conseil de surveillance, souhaitent témoigner de leur plein soutien aux équipes du service des urgences.

Les soignants victimes ont réalisé un dépôt de plainte, de même que le CH d'Angoulême en qualité d'employeur.

Les mesures suivantes ont été prises pour assurer la sécurité des professionnels et de la prise en charge des patients :

- > Renforcement avec effet immédiat de la présence d'agents de sécurité aux urgences et sur le site de l'hôpital
- > Renforcement des rondes de la Police Nationale aux abords et dans les Urgences
- > Mise en place pendant 48h d'une régulation temporaire des admissions des Urgences adultes du CHA. **A compter du mercredi 1er juillet 8h et jusqu'au vendredi 3 juillet 8h, il est demandé à titre exceptionnel aux usagers adultes et sans prescription médicale, de joindre le SAMU-SAS Centre 15 avant de se rendre aux urgences adultes du Centre Hospitalier d'Angoulême.**

C'est le SAMU-SAS Centre 15 qui décidera alors si vous devez vous rendre aux urgences. L'objectif est de réserver l'accès au service des Urgences adultes aux situations nécessitant l'accès au plateau technique hospitalier.

Le SAMU-SAS Centre 15 prodiguera les premiers conseils et, en fonction de la situation :

- confirmera l'admission du patient aux urgences ;
 - ou orientera le patient vers la médecine de ville par le biais du service d'accès aux soins (SAS) pour une prise en charge adaptée ;
 - ou délivrera un conseil médical adapté à la situation.
- > Un renforcement des équipes paramédicales et médicales du SAMU-SAS Centre 15 est mis en place

Ces mesures immédiates renforcent les actions mises en place au quotidien pour assurer et fluidifier le recours au service des urgences.

Le Centre hospitalier d'Angoulême remercie l'ensemble des usagers pour leur compréhension face à cette situation exceptionnelle.

Nicolas PRENTOUT, Directeur général par intérim CH Angoulême

Cyrille NOWAK, Président de la commission médicale

Xavier BONNEFONT, Président du conseil de surveillance

Contact presse

Anne Bourdeau, responsable communication

05 45 24 61 17

communication@ch-angouleme.fr

